

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 08 Juillet 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice MAGNET, Maire.

Présents : Fabrice MAGNET, Franck SOULHAT, Corinne MARTINHO, Jean-Paul FAURE, Cécile BERTAUD, Fabrice SOULIER, Philippe PEYRALBE, Pierre BOUTET, Emilie BALDISSERA, Didier BARBIER, Nathalie BARDIN, Noémie BERTHET, Régis DÉRUS, Emilie GONCALVES, Emilia JOANNY, Laurence GUERGUIL, Stéphane MONIER, Noëlle MONTOURCY, Patrick PENNEQUIN.

Secrétaire de séance : Emilie BALDISSERA.

■ *Approbation du compte rendu du conseil municipal*

■ *Administration générale :*

- *Droits de place*

■ *Finances :*

- *Subventions exceptionnelles*

- *Décision modificative n° 1 du budget*

■ *Scolaire :*

- *Organisation du temps scolaire*

■ *Travaux :*

- *SIEG*

■ *Urbanisme :*

- *Ventes de terrains*

■ *Rapport des commissions*

■ *Questions diverses*

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu du 27 Mai 2021 et le registre des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes assistent au Conseil Municipal, et sont invités à se présenter.

■ Administration générale

Objet : Droits de place

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter la palette tarifaire pour la perception des droits de place.

M. le Maire propose de créer des tickets bleus à 2,00 € pour les événements autres que le marché du mercredi et du dimanche.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de tickets bleus à 2,00 € pour les événements autres que le marché du mercredi et du dimanche.

■ Finances

Objet : Décision modificative – DM n°1 – Virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	635.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	635.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		635.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		635.00 €

Objet : Subvention exceptionnelle Amicale du personnel

M. Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à l'ajustement des effectifs du personnel, il est nécessaire de verser un complément de subvention à l'Amicale du personnel.

M. le Maire propose à l'assemblée d'attribuer un complément de subvention de 1 068,00 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Amicale du personnel un complément de subvention de 1 068,00 €.

Objet : Subvention exceptionnelle Vélo Club Riomois

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du Vélo Club Riomois, à savoir l'attribution d'une subvention pour financer la course cycliste du 14 Juillet.

M. le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au Vélo Club de Riom une subvention exceptionnelle de 500,00 €

■ Scolaire

Objet : Organisation du temps scolaire – Rentrée 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-4 et L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Education nationale et notamment ses articles D. 521-10, D. 521-12 ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les avis des conseils d'écoles d'Ennezat favorables à la poursuite de la semaine de 4 jours, avec maintien des horaires suivants :

- Ecole maternelle (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8h30 à 11h30 et 13h15 à 16h15
- Ecole élémentaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2021 dans les écoles maternelle et élémentaire d'Ennezat,
 - d'approuver les horaires journaliers d'écoles comme indiqués ci-avant,
 - de proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021 à l'inspection académique de notre secteur .
-

■ Travaux

Objet : Enfouissement des réseaux Télécoms Rue du Stade

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie SIEG – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **4 974,00 € H.T.**, soit **5 968,80 € T.T.C.**
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **7 500,00 € H.T.**, soit **9 000,00 € T.T.C.** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxes des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
 - De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à **4 974,00 € H.T.**, soit **5 968,80 € T.T.C.**
 - De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG.
 - De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **7 500,00 € H.T.**, soit **9 000,00 € T.T.C.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
 - De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.
-

■ Urbanisme

Objet : Vente parcelle communale ZW 12

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame Marie MARTIN concernant l'achat de la parcelle communale cadastrée ZW 12, située « Les Prés Bas ».

Il indique que ce terrain est d'une superficie de 22 790 m² et que son prix de vente est estimé à 24 000,00 € (vingt-quatre mille euros).

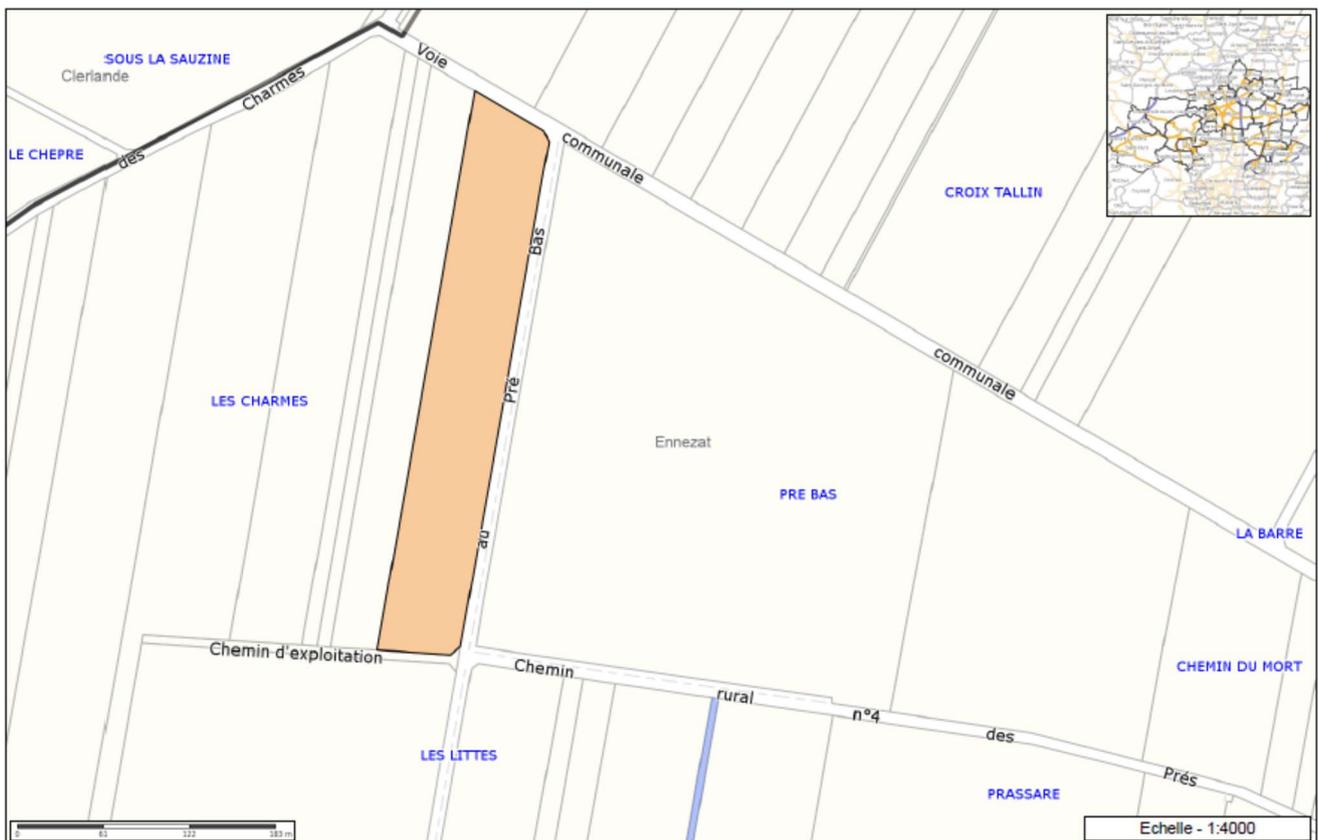
Il signale que le service d'Evaluation Domaniale a été consulté le 30/04/2021 et dans sa réponse en date du 12/05/2021, confirme le prix, avec une marge d'appréciation de 10 %.

M. le Maire propose de vendre cette parcelle communale au prix de 22 790,00 € (vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix euros).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Madame Marie MARTIN la parcelle communale cadastrée ZW 12, d'une superficie de 22 790 m² au prix de 22 790,00 €.

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.



Objet : Vente parcelle communale ZV 36

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Nicolas MOSNIER concernant l'achat de la parcelle communale cadastrée ZS 36, située « Pré Cheval ».

Il indique que ce terrain est d'une superficie de 3 300 m² et que son prix de vente est estimé à 3 500,00 € (trois mille cinq cent euros).

Il signale que le service d'Evaluation Domaniale a été consulté le 30/04/2021 et dans sa réponse en date du 12/05/2021, confirme le prix, avec une marge d'appréciation de 10 %.

M. le Maire propose de vendre cette parcelle communale au prix de 3 500,00 € (trois mille cinq cent euros).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur Nicolas MOSNIER la parcelle communale cadastrée ZV 36, d'une superficie de 3 300 m² au prix de 3 500,00 €.

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.



Objet : Vente parcelle communale AB 425

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Nicolas MOSNIER concernant l'achat de la parcelle communale cadastrée AB 425, située « Croix Marat ».

Il indique que ce terrain est d'une superficie de 1 012 m² et que son prix de vente est estimé à 1 000,00 € (mille euros).

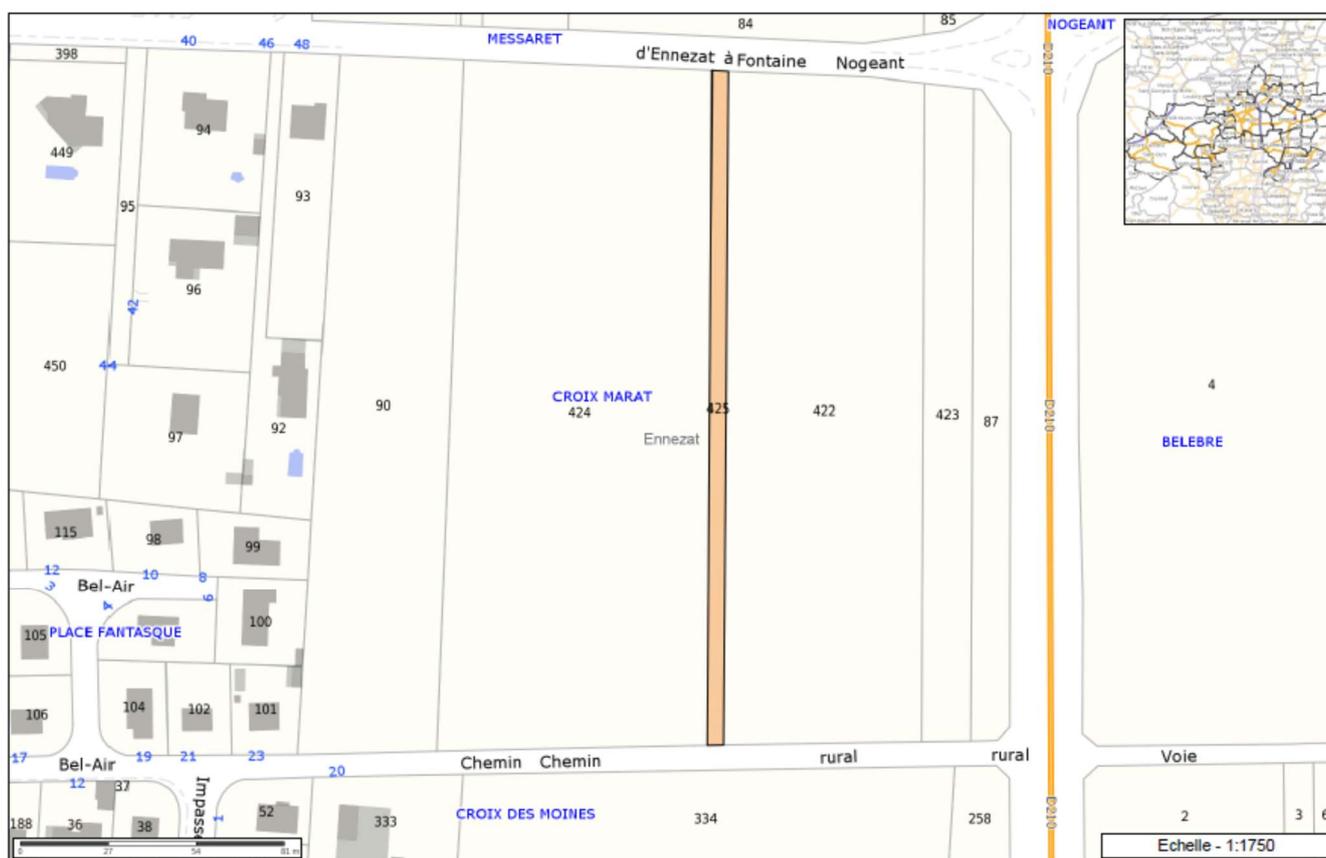
Il signale que le service d'Evaluation Domaniale a été consulté le 30/04/2021 et dans sa réponse en date du 12/05/2021, confirme le prix, avec une marge d'appréciation de 10 %.

M. le Maire propose de vendre cette parcelle communale au prix de 1 000,00 € (mille euros).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur Nicolas MOSNIER la parcelle communale cadastrée AB 245, d'une superficie de 1 012 m² au prix de 1 000,00 €.

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.



Objet : Vente parcelle communale ZX 153

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Nicolas MOSNIER concernant l'achat de la parcelle communale cadastrée ZX 153, située « Le Pillon ».

Il indique que ce terrain est d'une superficie de 1 515 m² et que son prix de vente est estimé à 1 600,00 € (mille euros).

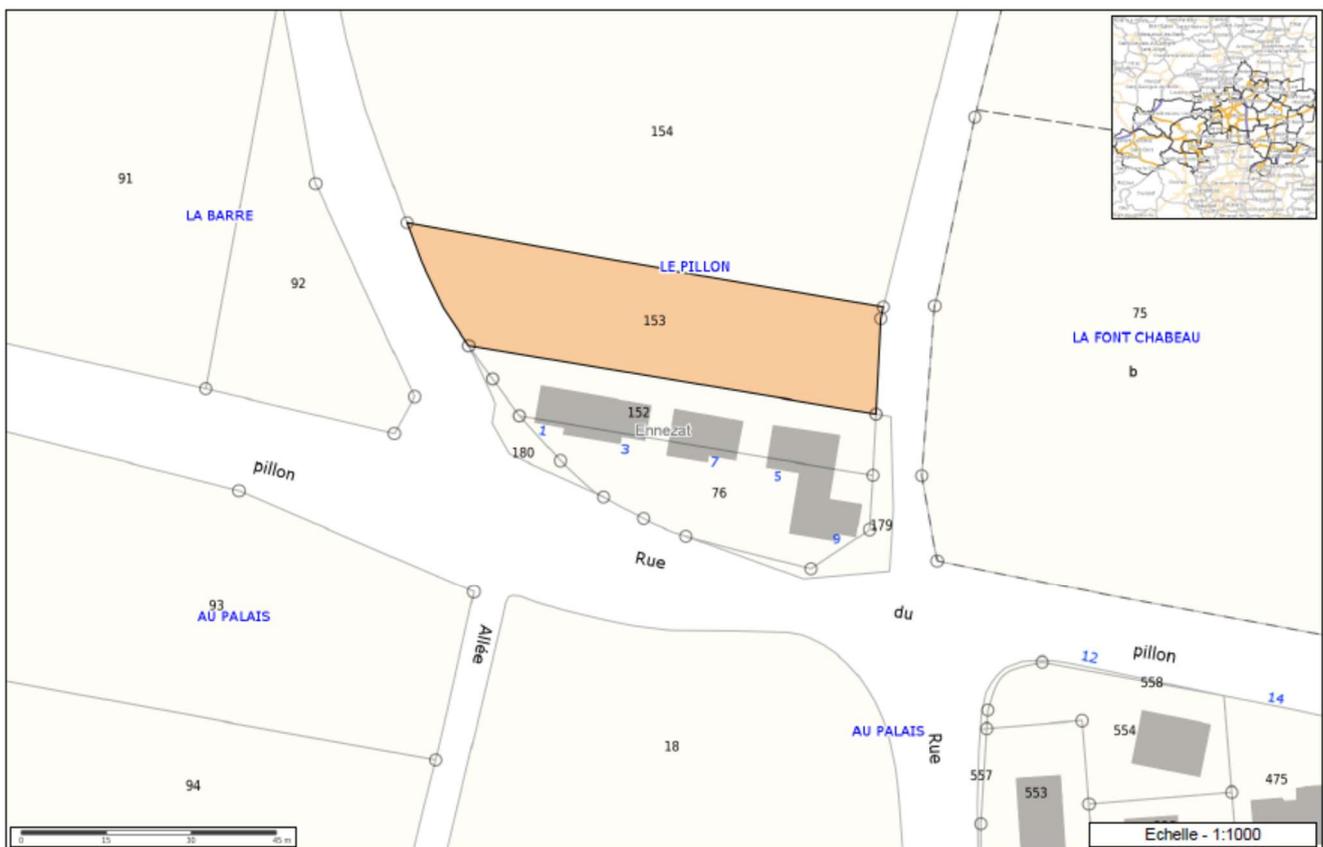
Il signale que le service d'Evaluation Domaniale a été consulté le 30/04/2021 et dans sa réponse en date du 12/05/2021, confirme le prix, avec une marge d'appréciation de 10 %.

M. le Maire propose de vendre cette parcelle communale au prix de 1 600,00 € (mille euros).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur Nicolas MOSNIER la parcelle communale cadastrée ZX 153, d'une superficie de 1 515 m² au prix de 1 600,00 €.

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.



Objet : Vente parcelle communale AA 636

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. et Mme MARQUANT Yves concernant l'achat de la parcelle communale AA 636.

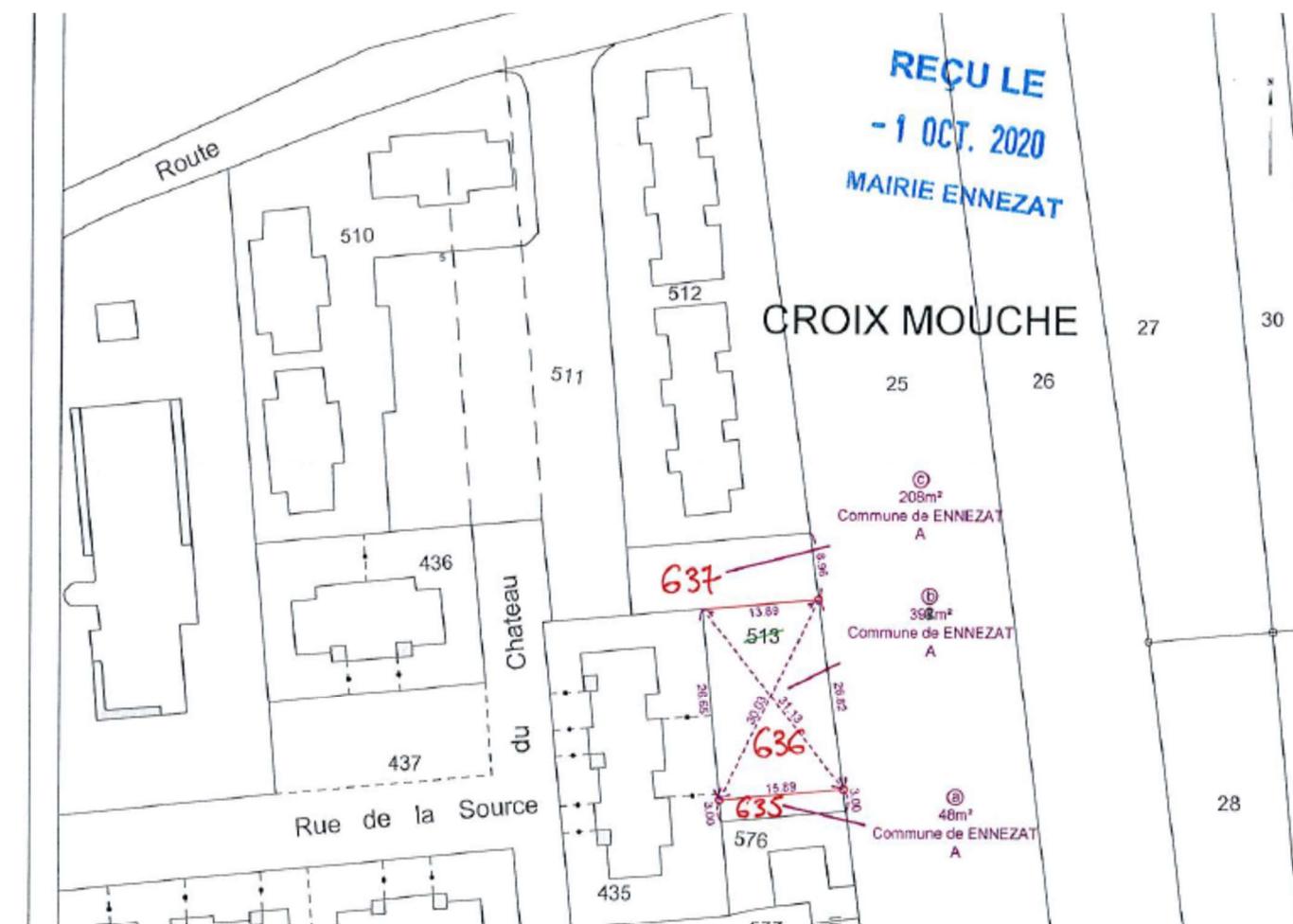
Il indique que ce terrain est d'une superficie de 398 m² et que son prix de vente est estimé à 48 000,00 € (quarante-huit mille euros).

Il signale que le service d'Evaluation Domaniale a été consulté le 10/06/2020 et dans sa réponse en date du 30/06/2020 confirme le prix, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à M. et Mme MARQUANT Yves, la parcelle communale cadastrée AA 636, d'une superficie de 398 m² au prix de 53 000,00 €.

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.



Rapport des Commissions et Syndicats

Commissions

Scolaire (Fabrice SOULIER)

- **Conseil école Maternelle** : les effectifs en cours pour l'année prochaine sont de 40 GS, 20 MS, et 33 PS, soit un total de 93 élèves et une moyenne de 23 élèves par classe. La répartition des classes sera affichée la veille de la rentrée à l'école. A noter une baisse des effectifs pour l'instant (-7).
- **Conseil école Élémentaire** : les effectifs en cours pour l'année prochaine sont de 43 CP, 37 CE1, 29 CE2, 43 CM1 et 37 CM2, soit un total de 189 élèves et une moyenne de 23 / 24 élèves par classe. La répartition sera la suivante : 2 CP (à 21 et 22), CE1 (26), CE1-CE2 (23), CE2-CM1 (23), CM1 (26), CM1-CM2 (22), CM2 (26). A noter une hausse des effectifs (+7) dont 2 en CP, 1 en CE1, 2 en CE2, 2 en CM1. La répartition des classes sera affichée la veille de la rentrée à l'école.
- Suite à l'annonce de la suppression de la garderie du soir (18h00 / 18h30) pour les 2 écoles, nous avons rencontré les représentants des parents d'élèves et avons convenu que la garderie du soir sera maintenue jusqu'à 18h15 et serons vigilants sur les retards. Une prochaine rencontre aura lieu avant les vacances de Toussaint pour faire un premier bilan.
- L'étude du soir (17h00/18h00) à l'école Élémentaire sera remise en place lors de la prochaine rentrée si le protocole sanitaire le permet. Si le protocole en vigueur est maintenu, nous resterons sur une garderie.
- En fonction de l'évolution sanitaire, remise en place à la cantine des repas à thème, des gâteaux d'anniversaire...) dès que possible.

Comme voté lors du précédent conseil municipal, à la rentrée 2021, le tarif du repas enfant sera de 4,05 € et le repas adulte de 6,05 €.

La société API va mettre en place plus d'informations sur les actions menées sur le circuit court, le tri, le compost...

QUESTIONS DIVERSES

14 Juillet

Le traditionnel repas républicain aura lieu sous les Marronniers (déplacement à la Salle des Fêtes en fonction des conditions météorologiques), suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice, au Stade Paul Mosnier.

Brèves

L'édition 2021 des Brèves est en cours d'impression et sera distribuée à partir du 13 Juillet dans les boîtes aux lettres des habitants.

Brocante CDFE

En raison des conditions climatiques, la brocante du CDFE, initialement prévue le samedi 05 Juillet est reportée au samedi 25 Septembre 2021.

Travaux

- Maternelle : en raison de la situation sanitaire, le début des travaux de réhabilitation de l'école maternelle est décalé (pénurie des matériaux, hausse des coûts).
- Tennis : début des travaux en Septembre 2021.

Monde associatif

Suite à la crise sanitaire, les associations ont des difficultés pour reprendre leurs activités. Il y a de moins en moins d'adhérents.

Dégradations

De plus en plus de dégradations ont lieu sur la Commune, engendrant des frais de réparations et / ou de remplacement de matériel importants.

Un arrêté municipal a été pris notamment pour le City Stade, précisant les horaires d'ouverture ainsi que les règles à respecter lors de l'utilisation de cet espace.

Sécurité

Une réunion avec les riverains de l'Avenue du Docteur Bassin va avoir lieu, afin d'échanger sur les solutions envisagées concernant la vitesse excessive sur cet axe.

Marché

L'idée principale est de développer et de mettre en place des animations sur le marché afin de le rendre plus attractif. La commune recherche un boucher afin de compléter les exposants déjà présents.

Salle du Conseil

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'avoir une réflexion quant à l'aménagement de la Salle du Conseil, voir éventuellement en faire une salle d'exposition temporaire (associations, RLV...).

« La France en courant »

Le 28 Juillet 2021 aura lieu une demi étape de « La France en courant ». le départ est prévu à 10h30, Place Etienne Clémentel (équipe de 8 coureurs qui se relaient pour faire le tour de la France).

**La séance est levée à 21h35.
Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 23 Septembre 2021.**